

SYNTHÈSE DES OBSERVATIONS DU PUBLIC

L'ensemble des observations du public a été formulé sur le registre d'enquête dématérialisé.

Observation numéro 1 :

L'observation porte sur une difficulté de la part d'une personne à se connecter au site internet

Réponse :

La personne a été contactée directement et a pu se connecter au site internet et consulter le dossier

Observation numéro 2 :

L'observation porte sur le caractère peu chiffré et peu chiffrable de l'évaluation

Réponse :

Cette observation ne porte pas sur des éléments tangibles et n'a en tous les cas pas fait l'objet de remarques de la part de la MRAe

Observation numéro 3 :

L'observation porte sur le constat que le projet global Nantes Nord exclu la forme pavillonnaire du zonage mis en œuvre sur les secteurs qu'elle couvre.

Réponse :

Cette remarque concerne le Plan Local d'Urbanisme Métropolitain et non le présent dossier de création.

Il convient cependant de constater que le périmètre du projet de Zone d'Aménagement Concerté comprend également des secteurs à dominante pavillonnaire et que le classement en zone UMb des secteurs de grands ensemble n'interdit aucunement la diversité des formes d'habitat construite.

Observation numéro 4 :

Cette observation vise à solliciter la consultation du bilan de la concertation effectué dans le cadre de la procédure

Réponse :

Le bilan de la concertation a été tiré par délibération du Conseil Métropolitain en date du 28 juin 2019, consultable sur le site internet de Nantes métropole

Observation numéro 5 :

Cette observation émane d'un des propriétaires d'un bien situé dans le périmètre de la Z.A.C tel qu'il est proposé dans le dossier de création.

Le classement de leur bien dans le périmètre de la future Z.A.C y est contesté ainsi que la coordination architecturale assurée sur ce bien.

La mise en œuvre dans le cadre de la modification du Plan Local d'Urbanisme Métropolitain d'un Emplacement réservé est également contestée.

Réponse :

La propriété foncière concernée était déjà incluse dans le traité de concession approuvé par délibération du conseil Métropolitain en date du 28 juin 2019.

Elle revêt un double intérêt dans le cadre de la création de la future Zone d'Aménagement concerté de Nantes Nord. Elle permet, de par sa localisation, de contribuer à la diversification des constructions dans le périmètre du Quartier Prioritaire d'une part et de créer une perméabilité vers le vallon de la Bottardière d'autre part, par la création d'un cheminement public qui sera mis en œuvre dans le cadre de la future Zone d'aménagement Concerté.

Les autres remarques formulées dans le cadre de cette observation portent sur la modification du Plan Local d'Urbanisme en cours de modification et sont donc sans objet dans le cadre de la présente procédure.